

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 9 juillet 2012, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
M^e Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Absence motivée : Monsieur le Conseiller Gaétan Marcil

MOMENT DE RECUEILLEMENT

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Montant de la dépense prévue à l'ancienne version du règlement d'emprunt concernant la bibliothèque
- Logement complémentaire au 68, rue Ste-Anne
- Propriété concernée par l'expropriation du lot 70
- Raison motivant l'adoption de la nouvelle demande d'autorisation au MDDEP dans le dossier Eau Boisé.
- Parcelle de terrain concernée par l'acte de vente avec Placements K.E.S.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

2012-282 Indicateurs de gestion pour l'année 2011 Dépôt du rapport

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport d'indicateurs de gestion de la Ville de Varennes pour l'année 2011, tel que déposé ce jour par monsieur le Maire Martin Damphousse.

Adoptée.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2012-283 **Approbation procès-verbal, séance générale du 4 juin 2012**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 4 juin 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2012-284 **Approbation procès-verbal, séance spéciale 11 juin 2012**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 11 juin 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2012-285 **Approbation des comptes, juin 2012**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de juin 2012 :

Fonds d'administration : <i>(chèques 1913 à 2312 et paiements électroniques)</i>	3 546 861,20 \$
Fonds des dépenses en immobilisation : <i>(chèques 146 à 212)</i>	1 169 781,21 \$

Certificat de la trésorière numéro 2317

Adoptée.

RÈGLEMENTS et USAGES CONDITIONNELS

A-2012-31 **Règlement 534-36 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'interdire le stationnement, rue Suzor-Côté**

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-36 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'interdire le stationnement rue Suzor-Côté.

A-2012-32 Règlement 693-3 modifiant le règlement numéro 693 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varenes (pour les rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse) afin de modifier le plan et une disposition de compensation locale

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 693-3 modifiant le règlement numéro 693 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varenes (pour les rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse) afin de modifier le plan de taxation locale.

2012-286 Adoption – Règlement 515-16 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 515 afin de retirer un secteur assujéti sur le boulevard Lionel-Boulet et d'ajouter le bois torréfié à la liste des matériaux de revêtement extérieur privilégiés

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varenes adopte le règlement 515-16 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 515 afin de retirer un secteur assujéti sur le boulevard Lionel-Boulet et d'ajouter le bois torréfié à la liste des matériaux de revêtement extérieur privilégiés.

Adoptée.

2012-287 Adoption – Règlement 698-2 modifiant le règlement 698 concernant l'établissement d'un programme de revitalisation du secteur central de Varenes, afin de préciser certains cas d'application

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varenes adopte le règlement 698-2 modifiant le règlement 698 afin de préciser certains cas d'application.

Adoptée.

2012-288 Adoption, Second projet de règlement 707-35 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la nouvelle zone C-650 à même la zone C-602 et de retirer des usages autorisés à cette nouvelle zone

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-35 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la nouvelle zone C-650 à même la zone C-602 et de retirer des usages autorisés à cette nouvelle zone soit et est adopté.

Adoptée.

2012-289 Adoption, Règlement 746-1 modifiant le règlement 746 décrétant des travaux de démolition et reconstruction d'une bibliothèque éco énergétique afin d'augmenter la dépense autorisée à 9 200 000 \$ sans en augmenter l'emprunt

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 746-1 modifiant le règlement 746 décrétant des travaux de démolition et reconstruction d'une bibliothèque éco énergétique afin d'augmenter la dépense autorisée à 9 200 000 \$ sans en augmenter l'emprunt.

Adoptée.

2012-290 Adoption, Règlement 762-1 modifiant le règlement 762 sur la prévention des incendies afin d'amender les articles 2.2.1 et 2.2.2

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 762-1 modifiant le règlement 762 sur la prévention des incendies afin d'amender les articles 2.2.1 et 2.2.2.

Adoptée.

2012-291 Règlement numéro 781 – Travaux de prolongement des réseaux d'infrastructures desservant la première phase du Novoparc Emprunt temporaire – Groupe financier Banque Nationale

Considérant que le règlement 781 décrétant des travaux de prolongement des réseaux d'infrastructures desservant la première phase du Novoparc et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 050 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 19 juin 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 3 050 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après.

2012-292 Usages conditionnels n° 0959-37-9882, Permission de l'aménagement d'un logement complémentaire – 68, rue Sainte-Anne

Considérant la demande présentée par le requérant pour aménager un logement additionnel au bâtiment principal;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 20 juin 2012 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution CCUE 12-05-27 du 9 mai 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis de construction pour l'aménagement d'un logement additionnel au bâtiment principal sis au 68, rue Sainte-Anne sur les lots 34-P et 35-P dans la zone H-630.

Adoptée.

CONTRATS ET MANDATS

**2012-293 Acquisition d'un camion 6 roues neuf 2012 avec équipements de déneigement, épandeur et benne basculante
Adjudication du contrat : Tenco inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 6 roues neuf 2012 avec équipements de déneigement, épandeur et benne basculante ;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du Directeur du Service des Travaux publics en date du 18 juin 2012 ;

En conséquence, il est proposé par
appuyé par
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Tenco Inc.* de St-Valérien de Milton, selon sa soumission du 14 juin 2012, pour l'acquisition d'un camion 6 roues neuf 2012 de marque Freightliner, modèle 108SD, avec équipements de déneigement, épandeur et benne basculante, pour un montant de 218 030,28 \$, incluant les taxes.

Cette dépense est imputable au *Fonds de roulement* et remboursable sur une période de 5 ans.

Certificat de la trésorière numéro 2312

Adoptée.

**2012-294 Remplacement de l'unité de déshumidification et modifications aux réseaux de distribution d'air, Complexe aquatique
Adjudication du contrat : Banexco inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour le remplacement de l'unité de déshumidification au complexe aquatique de Varennes ;

Considérant la réception quatre (4) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation conjointe de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc et du Directeur du Service du Génie en date du 22 juin 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à BANEXCO Inc. de Boisbriand, selon sa soumission du 19 juin 2012, pour le remplacement de l'unité de déshumidification et modifications aux réseaux de distribution d'air au Complexe aquatique de Varennes, pour un montant de 765 800 \$, taxes et contingences incluses.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 779.

Certificat de la trésorière numéro 2313

Adoptée.

**2012-295 Travaux de réhabilitation de la chaussée
Rues Nicolas-Choquet et Beauchamp
Adjudication du contrat : Entreprises C.R. Ménard Inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour effectuer des travaux de réhabilitation de la chaussée des rues Nicolas-Choquet et Beauchamp;

Considérant la réception de trois (3) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du Génie en date du 4 juillet 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Entreprises C.R. Ménard Inc.*, de Longueuil, selon sa soumission du 3 juillet 2012, pour effectuer les travaux de réhabilitation de la chaussée des rues Nicolas-Choquet et Beauchamp, pour un montant total de 979 826,86 \$, incluant les frais d'imprévus et les taxes.

Cette dépense est applicable au numéro de règlement 772.

Certificat de la trésorière numéro 2315

Adoptée.

2012-296 Contrats de location d'heures de glace extérieure, saison 2012-2013 (portion automne 2012) – Autorisation de signature

Considérant la non application des articles 573 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes du Québec ;

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 18 juin 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes entérine la conclusion des contrats de location de temps de glace pour la saison 2012-2013 et autorise le paiement des sommes mentionnées ci-après aux organismes suivants, ce pour la portion automne 2012 :

- Centre Gilles Chabot inc., Boucherville, pour un montant n'excédant pas 21 364 \$, taxes en sus ;
- Aréna St-Antoine (SOGEP), arrondissement Anjou, pour un montant n'excédant pas 16 800 \$, taxes en sus ;
- Centre sportif régional de Contrecoeur, pour un montant n'excédant pas 79 446,50 \$, taxes en sus.

Le Conseil autorise Mme Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires, à signer tout document donnant effet aux présentes.

Certificat de la trésorière numéro 2311

Adoptée.

2012-297 Mandat d'expropriation, Dunton Rainville s.e.n.c.r.l., Lot 70

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes reconstruit les infrastructures municipales d'une importante portion de la rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT de plus que la Ville de Varennes, dans le but de revitaliser et améliorer l'environnement et l'aspect de cette artère patrimoniale, procède, avec Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron, à l'enfouissement des réseaux de distribution existants;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de servitudes par la Ville de Varennes est nécessaire pour l'exécution, l'installation, le maintien, l'entretien et l'éventuel remplacement de divers équipements et infrastructures;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de servitudes vise à fournir un titre en bonne et due forme à la Ville de Varennes suite à la réalisation des travaux effectués avec le consentement des propriétaires;

CONSIDERANT qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur les compétences municipales, la Ville de Varennes a le pouvoir d'acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation, toute servitude rendue nécessaire pour l'exécution, l'installation, le maintien, l'entretien et l'éventuel remplacement de ces divers équipements et infrastructures des travaux municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 2012-271 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Varennes lors de la séance du 4 juin 2012;

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une servitude sur une partie de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 70 au cadastre du Village de Varennes, circonscription foncière de Verchères, propriété de monsieur Yves Roy et de madame Suzie Beauchemin, telle emprise de servitude étant identifiée aux plans joints à la présente comme annexe A pour en faire partie intégrante;

Que cette acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de servitude permanente sur ledit immeuble est rendue nécessaire aux fins de revitaliser, améliorer l'environnement et l'aspect visuel de l'artère patrimoniale qu'est la rue Sainte-Anne, et afin de permettre l'exécution, l'installation, le maintien, l'entretien et l'éventuel remplacement de ces divers équipements et infrastructures des travaux municipaux;

Que la Ville autorise ses procureurs, Dunton Rainville s.e.n.c.r.l., à procéder à la signification des procédures en expropriation nécessaires, dont notamment un avis d'expropriation de servitude permanente amendé, aux fins ci-avant mentionnées à l'encontre de la propriété précitée, le tout en conformité avec les dispositions spécifiques de la Loi sur l'expropriation;

Que lesdits procureurs soient autorisés à offrir une somme totale de 1 914,20 \$ à titre d'offre détaillée auxdits propriétaires aux fins de l'acquisition de servitude permanente sur ledit immeuble, ladite somme représentant le taux unitaire de 67,35 \$ par mètre carré appliqué à une superficie de 12,3 mètres carrés et au pourcentage de 50 % compte tenu de l'expropriation d'une servitude, additionné d'une somme de 500 \$ et d'une somme de 1 000 \$ représentant respectivement les sommes accordées pour l'ensemble des dommages pouvant découler de la présence d'une borne fontaine située en partie sur la parcelle expropriée et de la présence d'une borne de raccordement commune située sur la parcelle expropriée;

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée.

2012-298

**Développement résidentiel Eau Boisé de Varennes
Demande d'autorisation au MDDEP - Mandat à Dessau**

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la firme Dessau à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que tout autre ministère, et ce, dans le cadre du projet de développement résidentiel *Eau Boisé de Varennes* ;

Il est résolu que la Ville de Varennes s'engage à transmettre à la firme *Dessau* l'original (ou une copie dûment certifiée conforme) de la résolution ou d'une lettre de la Ville de Varennes sur la prise de possession des infrastructures lorsque les travaux seront achevés, et ce, selon le protocole d'entente du projet ;

Il est de plus résolu que la Ville de Varennes atteste que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation du MDDEP et que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal ;

Il est aussi résolu que la Ville de Varennes s'engage à entretenir les ouvrages construits selon les nouvelles pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2012-299 Autorisation de signature, Acte de vente entre Ville de Varennes et Placements K.E.S. Inc. - Lot partie 52-1 (2024, Marie-Victorin)

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Varennes et Placements K.E.S. inc., relativement à la vente du lot partie 52-1 du cadastre officiel du village de Varennes dans la circonscription de Verchères ; tel projet d'acte est annexé aux présentes comme si au long reproduit.

Adoptée.

2012-300 Demande de transferts budgétaires 2012

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 97 725 \$ pour 2012, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 3 juillet 2012 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

2012-301 Résolution d'adhésion de la Ville de Varennes au Réseau québécois de Villes et Villages en santé

CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par la Ville de Varennes en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT qu'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Varennes peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'administration de la Ville de Varennes désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la Ville de Varennes assume le leadership d'une ville en santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin

appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes

- 1- Adhère au *Réseau québécois de Villes et Villages en santé* et partage cette expérience avec d'autres municipalités ;
- 2- Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires ;
- 3- Forme, dans la mesure du possible, un comité de travail composé de représentants de la municipalité et de représentants des différents secteurs de la communauté pour s'assurer de la réalisation de ses objectifs et invite différents partenaires à la soutenir dans cette démarche ;

- 4- Mettre en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement ;
- 5- Nomme madame la Conseillère Natalie Parent et monsieur le Conseiller Denis Le Blanc pour la représenter au sein de ce comité de travail ;
- 6- Accepte le principe d'engager, à cette fin, les sommes couvrant les ressources humaines et matérielles requises pour la réalisation des projets dont elle aura accepté la réalisation.

Adoptée.

2012-302 Application de règlements, Délégation Service de sécurité incendie

Considérant l'entrée en vigueur le 27 juillet 2011 du règlement numéro 758 établissant le Service de sécurité incendie de la Ville de Varennes;

Considérant l'entrée en vigueur le 14 septembre 2011 du règlement numéro 762 sur la prévention des incendies;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, ses employés ou représentants, incluant notamment les chefs de division et le préventionniste, soient désignés à titre d'officiers responsables de l'application des règlements de la Ville de Varennes inscrits à l'annexe A des présentes et, par conséquent, aptes à émettre des constats d'infraction.

Adoptée.

**2012-303 Contrat, Conseiller en gestion financière, Immobilisations et service de la dette, Service des finances
Monsieur Francis Deveault**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur Francis Deveault soit et est retenu pour occuper la fonction de Conseiller en gestion financière, Immobilisations et service de la dette, poste contractuel à durée déterminée, à compter du 23 juillet 2012, sous réserve d'une période de probation de six mois de travail à compter de la date d'entrée en fonction.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

2012-304 Mouvement de personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel numéro MP-2012-07 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 4 juillet 2012.

Adoptée.

**2012-305 Lotissement / Aliénation, usage à des fins autres que l'agriculture –
9256-1315 Québec inc.
Amendement à la résolution 2012-278**

Considérant l'adoption de la résolution 2012-278, le 11 juin 2012, relativement au lotissement / aliénation, usage à des fins autres que l'agriculture – 9256-1315 Québec inc.;

Considérant qu'il y a lieu d'amender ladite résolution ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal amende la résolution 2012-278 en ajoutant au dispositif le paragraphe suivant, entre les volets 1 et 2 :

Pour le volet 1b) :

« lotir et aliéner, en faveur de la demanderesse, 9256-1315 Québec inc. (Criblage F.M.), les parts indivises du lot 338 ptie (1.59 ha) du cadastre de la paroisse de Varennes qui pourraient toujours appartenir à Saputo Produits Laitiers Canada S.E.N.C.»

Adoptée.

**2012-306 Fin de parcs et terrains de jeux / échange de terrains
Projet Eau Boisé**

Considérant le projet Eau Boisé de Investissement Luc Poirier Ltée et les discussions ayant eu lieu avec le promoteur ;

Considérant que le terrain du promoteur, connu comme étant le lot P-71 au cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchère, a une superficie approximative de 100 780 mètres carrés ;

Considérant qu'au sens de l'article 17 du Règlement 708 concernant le lotissement, le promoteur doit céder 10 % de cette superficie pour fins de parcs et terrains de jeux, soit minimalement 10 078 mètres carrés ;

Considérant que le promoteur accepte de céder, pour fins de parcs et terrains de jeux, une superficie des terrains d'une superficie totale de 20 092.8 mètres carrés, tel que montrés au plan en annexe 1 de la présente résolution, sous les dénominations « Parcelle 2 » et « Parcelle 3 »;

Considérant par contre que le promoteur, en échange de la superficie excédant fortement le 10 % réglementaire, demande la cession d'une portion de terrain d'une superficie de 3 243,3 mètres carrés nécessaire pour son développement et appartenant à la Ville ;

Considérant les dispositions de la résolution 2012-247 et son plan en annexe, identifiant la portion de terrain appartenant à la Ville, jointe en annexe des présentes comme annexe 2 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accepte la cession pour fin de parcs et terrains de jeux les terrains proposés à l'annexe 1 des présentes, et accepte de céder en retour le terrain identifié en annexe 2, en considération de la très grande superficie du terrain cédé par Les Investissements Luc Poirier Ltée ;

Que monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint soient autorisés à signer tout document donnant effet aux présentes, y compris les contrats de cession et échange.

Adoptée.

2012-307 Vente d'immeubles pour taxes - 10 octobre 2012

Conformément à la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

1. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière à dresser la liste des immeubles à vendre à l'enchère, le 10 octobre 2012, pour taxes municipales et droits de mutation non payés au 31 décembre 2011 ;
2. D'autoriser la trésorière à charger les frais suivants :
 - 2.1 10,00 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes et droits de mutation sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis pour vente pour taxes par le service de la trésorerie ;
 - 2.2 tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes ou des droits de mutation en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes ;
 - 2.3 ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent, les frais de recherche de titres, les frais de publication dans le journal, les frais du greffier de la Cour supérieure, les frais de certificats de charges et hypothèques et les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec ;
3. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles à propos desquels toutes les taxes et droits de mutation dus au 31 décembre 2011, capital, pénalités et intérêts, auront été payés avant le jour de l'adjudication ;
4. De nommer le directeur des Services juridiques et greffier, officier responsable de cette vente à l'enchère et de l'autoriser à procéder en conséquence ;

5. De tenir cette vente à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, au 35, rue de la Fabrique, Varennes ;
6. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière ou à défaut la trésorière adjointe à offrir pour et au nom de la Ville de Varennes, le montant des arriérés dus à la ville sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères ;
7. D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les actes et documents relatifs à la vente aux enchères ;
8. D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, comme représentant de la Ville de Varennes, tout acte de vente finale à la Ville des lots adjugés à cette vente, tout acte de vente finale à un adjudicataire ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé ;
9. D'autoriser l'inscription immédiatement, après la vente aux enchères sur les rôles d'évaluation et de perception, au nom de la Ville de Varennes, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de la vente ci-haut mentionnée ;
10. D'autoriser l'étude de M^e Nathalie Jodoin, notaire, à faire, sur demande, la vérification des titres de propriété des immeubles à être saisis pour taxes et droits de mutation non payés au 31 décembre 2011 et sujets à vente aux enchères le 10 octobre 2012.

Adoptée.

**2012-308 Bail – Clinique de prélèvements
Ville de Varennes / Groupe Jean-Coutu (PJC) inc.
Autorisation de signature**

Considérant le besoins sur le territoire d'une clinique de prélèvement;

Considérant le manque de ressources financières du CSSS pour la location d'un emplacement sur le territoire;

Considérant cependant que si un tel emplacement est mis gratuitement à la disposition du CSSS, celui-ci s'engage à y exploiter un centre de prélèvement à ses frais;

Considérant les dispositions du 3^e alinéa de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, (L.R.Q., c. C-47.1) et la non application des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) aux baux de location immobilière;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la directrice générale adjointe, Mme Josée Lamoureux, soit autorisée à signer un bail pour et au nom de la Ville de Varennes avec Groupe Jean-Coutu (PJC) inc., pour un local commercial d'environ 1 945 pi² situé au 2080-2082 route Marie-Victorin, afin de rendre celui-ci disponible au CSSS pour l'implantation d'une clinique de prélèvements sur le territoire varennois.

Adoptée.

2012-309 Officialisation de toponymes – Projet domiciliaire Eau Boisé

Considérant l'ouverture prochaine de deux nouvelles rues sur les parties de lots 71 et 63 au cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchère, dans le cadre du projet résidentiel Eau Boisé ;

Considérant les recommandations de la Commission de toponymie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De désigner officiellement « rue Victor-Bourgeau » la future voie de circulation qui sera située dans le projet résidentiel Eau Boisé, sur une partie du lot 71 et une partie du lot 63 au Cadastre officiel de la Paroisse de Varennes.

De désigner officiellement « rue du Parcours » la future voie de circulation qui sera située dans le projet résidentiel Eau Boisé, sur une partie du lot 71 au Cadastre officiel de la Paroisse de Varennes.

La localisation desdites voies de circulation est montrée à un plan en annexe, tout comme la description toponymique desdits odonymes.

Adoptée.

2012-310 Appui au tracé Sainte-Julie-Varennes - Projet de sentier pédo-cyclable Oka-St-Hilaire de la CMM - Formation d'un comité de travail

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé, le 28 juin 2012, l'investissement d'une somme de 20 M \$ pour l'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre dans la région du Grand Montréal;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après CMM) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, dont les villes de Sainte-Julie et de Varennes, et qui exerce des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement;

ATTENDU QUE la mise en place d'un tel sentier cyclable et pédestre, qui reliera la municipalité d'Oka et la ville de Mont-Saint-Hilaire, en passant par Laval, Montréal et Longueuil, est un des volets importants du projet d'une Trame verte et bleue métropolitaine, soit un des principaux objectifs inscrits au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (ci-après PMAD) entré en vigueur en mars 2012;

ATTENDU QUE la Trame verte et bleue prévue par le PMAD sera notamment composée de bois métropolitains et de corridors forestiers;

ATTENDU QU'avec cette Trame, 17 % du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sera protégé, un pourcentage qui rencontre les objectifs fixés par l'entente de Nagoya pour la protection de la biodiversité;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre dans la région du Grand Montréal, la CMM a sollicité notamment la collaboration des villes de Sainte-Julie et de Varennes afin d'identifier des projets;

ATTENDU QU'à cette fin, la Ville de Sainte-Julie désire créer un nouveau sentier cyclable et pédestre à partir de celui existant sur la Montée Sainte-

Julie, en empruntant l'espace vert situé à la limite ouest de la Ville, du parc Desrochers vers le sud, sur une distance d'environ 2 kilomètres, permettant de faire la boucle et de rejoindre le Parc de la Coulée;

ATTENDU QUE ce nouveau sentier relierait les circuits cyclables existants sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin de rejoindre le projet d'aménagement de la Ville de Varennes et à l'autre extrémité le nouveau réseau cyclable aménagé conjointement avec la Ville Saint-Bruno-de-Montarville, permettant d'avoir accès au Parc national du Mont-Saint-Bruno;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes ferait également l'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre sur son territoire, dans l'axe du boulevard Lionel-Boulet (route 229), ce qui permettrait de relier son réseau cyclable existant à celui de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce nouveau lien sur le territoire de la Ville de Varennes pourra emprunter le viaduc déjà existant au dessus de l'Autoroute 30;

ATTENDU QUE le réseau cyclable existant de la Ville de Varennes permet déjà d'accéder au réseau cyclable de la Ville de Boucherville;

ATTENDU QUE le réseau cyclable existant de la Ville de Varennes permet d'accéder, à très courte distance de l'éventuel sentier cyclable et pédestre dans la région du Grand Montréal, aux équipements sanitaires du Parc du Portageur ainsi qu'aux aires de repos de l'aménagement faunique de la Frayère Saint-Charles et du Parc de la Commune (également dotées d'équipements sanitaires), en bordure du fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU QUE ces liens cyclables et pédestres sur les territoires des villes de Sainte-Julie et Varennes ajouterait un impact régional important au projet en permettant à un plus grand nombre de citoyens de la CMM d'être desservi et d'avoir accès au sentier cyclable et pédestre, qui reliera la municipalité d'Oka et la ville de Mont-Saint-Hilaire

ATTENDU QUE les Villes de Sainte-Julie et de Varennes seraient prêtes à investir leur quote-part respective dans ces travaux d'aménagement dès l'année 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les Villes de Sainte-Julie et de Varennes, conviennent, conjointement, d'aménager des nouveaux sentiers cyclables et pédestres sur leur territoire respectif qui reliera ceux existants :

Pour la Ville de Sainte-Julie :

- À partir du réseau cyclable existant sur la Montée Sainte-Julie, en empruntant un espace vert situé à la limite ouest de la Ville, près du parc Desrochers, en se dirigeant vers le sud, sur une distance d'environ 2 kilomètres, jusqu'au réseau existant dans le parc de la Coulée;

Pour la Ville de Varennes :

- À partir de la limite municipale de la Ville de Sainte-Julie, le long de la montée Sainte-Julie/boulevard Lionel-Boulet (route 229) vers le nord-ouest, jusqu'au réseau cyclable existant de la Ville de Varennes (intersection boulevard de la Marine et route Marie-Victorin (route 132)), sur une distance d'environ 5 kilomètres;

QUE l'aménagement de ces nouveaux sentiers situés sur les territoires des villes de Sainte-Julie et de Varennes soit conditionnel à l'obtention d'une

subvention dans le cadre de l'aménagement d'un sentier cyclable et piédestre dans la région du Grand Montréal;

QUE cette résolution soit transmise à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adoptée.

2012-311 Approbation des critères de qualité – Appel d'offres services professionnels – Évaluation, Servitudes rue Sainte-Anne

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente comme annexe A, pour un appel d'offres de services professionnels – Évaluation, Servitudes rue Sainte-Anne.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Félicitations à la Ville pour l'installation de bornes dans les traverses piétonnières
- Remerciements à la police pour leur attitude envers les défilés de casseroles
- Avantages aux citoyens de la présence d'un biométanisateur sur le territoire
- Terrain échangé avec Investissements Luc Poirier
- Adresse précise du bâtiment concerné à l'acte de vente avec Placements K.E.S.
- Subvention à la démolition versée sur le territoire
- Avis public concernant la démolition du bâtiment de Riendeau Sports
- Diminution du nombre d'agents communautaires à la Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent
- Accès au développement Quartier Picardie
- Surveillance policière déficiente pendant la Fête Nationale
- Sécurité publique et tranquillité de la population
- Nom de la nouvelle bibliothèque
- Proposition de tenir des cafés rencontres avec la population avant les séances publiques.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 05.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA